



MAISON DE L'ARTISAN



N° 1678 - 29/04/2021

www.maisondelartisan.fr

## Sommaire

Page 2 : Déclarations fiscales annuelles

Page 4 : Nos formations à venir  
Visite de l'entreprise Derancourt

## Des élus bons pour le service...

Drôle de mot, ce mot de « service ». Il désigne aussi bien le dévouement quand on se met au service d'une personne ou d'une cause, que les petits arrangements quand il est question de se « rendre service ». Entre ces deux réalités, l'élu, quelle que soit sa responsabilité, navigue. Une fois en place, il y a ceux qui servent, et ceux qui se servent, ou, pour citer l'ami Jean-Paul, ceux qui dérangent et ceux qui s'arrangent.

Après des décennies à la tête d'organisations syndicales de défense des artisans, et quelques actions pas franchement populaires chez ceux qui s'en prenaient à notre secteur, je peux enfoncer quelques portes ouvertes : un représentant syndical ne doit jamais s'arranger, ne doit jamais s'excuser et ne doit jamais chercher à rendre des services à une clique. Il doit incarner pour tous l'image d'une profession, d'un secteur, une certaine idée du rassemblement et de la probité. S'il œuvre pour les copains, il est disqualifié, et avec lui, tous ceux qu'il devait représenter. Il sera « tenu » par les pouvoirs publics alors qu'il doit être capable de s'opposer. Verrouillé par ses intérêts personnels qui le disqualifient aux yeux de ses pairs, il n'est alors qu'un VRP déguisé en révolutionnaire. Contraint à la surenchère, grotesque, pour masquer les petits services qui ne restent jamais secrets.

Dans le délicat moment où l'on passe le relais à la nouvelle génération, on s'interroge forcément sur ce qu'il adviendra de nos engagements. Sauront-ils tenir à distance les honneurs, les médailles, les jetons de présence, les clubs privés, les copinages, les petits arrangements, tout ce qui endort, tout ce qui trahit, tout ce qui finit par faire de vous un obligé plutôt qu'un désobligeant ?

Restons optimistes, il y aura dans les futures générations le même taux d'arrivistes, d'affairistes et de moines soldats que dans les précédentes. Pour les causes que nous avons à défendre, on espère tout de même que le spectacle parfois lamentable des petits arrangements n'aura pas dégoûté les plus vertueux de s'engager, pour servir.

Robert Massuet, Président UPA 66



## Elections Régionales et Départementales 2021 : ce que veut l'U2P

Le développement de partenariats associant notamment les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel, les branches professionnelles, les OPCO et Pôle Emploi pour l'identification des besoins en compétences et la mise en oeuvre de formations débouchant sur des métiers proposant de réelles perspectives de recrutement





# Déclarations fiscales annuelles

**Vous avez jusqu'au 4 mai (ou jusqu'au 19 mai) pour remplir vos déclarations fiscales annuelles !**

Comme chaque année à cette période, les entreprises doivent remplir leurs déclarations fiscales annuelles.

En principe, la date limite légale de dépôt des déclarations fiscales annuelles est fixée au deuxième jour ouvré suivant le 1<sup>er</sup> mai.

Cette année, cette échéance intervient donc le 4 mai. Toutefois, les entreprises peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire de 15 jours, repoussant la date limite de dépôt au 19 mai 2021, pour les déclarations dématérialisées transmises en mode EDI ou EFI.



## Explications :

Sont concernées les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu selon un régime réel c'est-à-dire les bénéfices industriels et commerciaux. Il en est de même pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

**ATTENTION** : cette obligation s'applique quelle que soit la date de clôture de votre exercice.

## COMMENT CA MARCHE ?

Dans le cadre de la généralisation des téléprocédures, l'envoi des déclarations pré-imprimées par la direction générale des Finances publiques (DGFiP) est supprimé.

Les téléprocédures doivent donc être utilisées pour déclarer et payer la plupart des impôts professionnels (TVA, déclaration de résultat, impôt sur les sociétés, CVAE...).

## Deux modes de transmission sont possibles :

- EFI (échange de formulaires informatisés) : les déclarations et les paiements sont effectués directement en ligne sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), espace professionnel ;
- EDI (échange de données informatisées) : l'entreprise fait appel à un prestataire EDI (expert-comptable), qui effectue pour son compte les déclarations et les paiements par voie électronique.

Cette année, en principe, les entreprises doivent télétransmettre leur déclaration de résultats au plus tard le 4 mai prochain.

Mais, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour procéder à cette télédéclaration pour les entreprises déclarant leurs résultats en ligne (mode EFI) ou par transmission de fichiers (mode EDI). Dans ce cas, il est possible de faire sa déclaration jusqu'au 19 mai prochain.

Si vous êtes concerné, n'oubliez pas de cocher ces dates dans votre calendrier !

## Pour en savoir plus :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/je-declare-et-je-paie-les-impots-de-mon-entreprise>

## Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20 / Fax : 04 68 56 70 25

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66029 Perpignan Cedex

Site internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

## Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

### LE FRANCE SAS

**CAPITAL : 8.000,00 €**  
**SIÈGE SOCIAL : 35 BOULEVARD MARÉ-  
CHAL JOFFRE 66400 CERET**  
**RCS PERPIGNAN 444 375 448**

Par décision de l'assemblée générale des associés en date du 3 mars 2021, il a été décidé de la nomination de Monsieur Patrick PILAIR, demeurant à CERET 66400, 14 rue du Vieux Céret, né à Tananarive (Madagascar) le 12 août 1962, en qualité de directeur général de la société LE FRANCE à compter du 3 mars 2021 et ce pour une durée indéterminée, et en remplacement de Madame Elodie ALCOUFFE, démissionnaire.

Aux termes de cette délibération, il a été décidé également de la nomination de :

- Monsieur Sébastien Yvan Jacques BRIAL, demeurant à CERET 66400, 15 rue de la Jouberte, né à CERET le 25 novembre 1986, en qualité de directeur général délégué de l'établissement LE FRANCE à compter du 3 mars 2021 et ce pour une durée indéterminée

- Monsieur Sébastien Gérard PFEIFER, demeurant à CERET 66400, 13 rue de la Fusterie, né à PERPIGNAN le 19 février 1989, en qualité de directeur général délégué de l'établissement LE COMPTOIR DES ARCADES à compter du 3 mars 2021 et ce pour une durée indéterminée

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN.

Pour avis, Le Président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « LE CHALET BOIS » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 2000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la cession, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location meublée de tous biens immobiliers. Son siège est à LE BARCARES (66420), 3 Rue Eric Tabarly - Lotissement L'EQUINOXE et le gérant est M. Denis ROIG demeurant à LE BARCARES (66420), 3 Rue Eric Tabarly - Lotissement L'EQUINOXE.

La Gérance.

### PREMIUM HOUSE FRANCIA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS SIÈGE SOCIAL : 11 RUE DU TORRENT 66760 BOURG MADAME 443 695 242 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une délibération en date du 16/09/2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Andres MARTIN CABANES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Andres MARTIN CACHON, demeurant Paratge Ballo sn, 17536 Toses, Girona (Espagne), pour une durée illimitée à compter du 16/09/2019.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Monsieur Andres MARTIN CACHON a été substitué à celui de Monsieur Andres MARTIN CABANES.

Pour avis, La Gérance.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PERPIGNAN du 15/04/2021, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CPJ

Siège social : 483 Rue Jean-Baptiste Biot - ZI Nord - Espace Polygone, 66000 PERPIGNAN

Objet social : la prise de participation au sein de toutes sociétés, quelle que soient leur objet social et leur activité, l'animation, l'assistance stratégique et la définition de la politique de toutes sociétés filiales et participations, la possession de toutes filiales et participations, la gestion, l'assistance commerciale, financière et administrative, la fonction de mandataire social de toutes sociétés à savoir agir en toute circonstance au nom d'une société et accomplir tous actes de gestion dans son intérêt, la réalisation de toutes prestations de services afférentes aux activités précitées et notamment la réalisation de prestations administratives et de secrétariat

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Charles PASTOR demeurant 14 rue du Vallespir 66140 CANET EN ROUSSILLON et M. Pierre-Jean PARMENTIER, demeurant 24 rue des Gentianes, 66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE. Immatriculation de la Société au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis, La Gérance.



OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

## Avril 1931 / avril 2021 90 ans au service de l'artisanat



### La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales souffle ses 90 bougies !

90 ans ! Un anniversaire qui témoigne de l'utilité de la compagnie consulaire au service des artisans.

Instituée par décret le 28 septembre 1930, la CMA des Pyrénées-Orientales est l'une des plus anciennes de France, la 6<sup>ème</sup> exactement.

Installée le 13 avril 1931, elle joue son rôle d'institution qui représente l'ensemble des artisans, et défend leurs intérêts. Malgré les crises, les artisans sont toujours là. La France ne serait pas elle-même sans ses métiers.

L'artisanat incarne un mode de vie singulier et un lien essentiel dans la société.

Pensant au chemin parcouru, projetons-nous vers l'avenir. L'œuvre accomplie est remarquable. Elle est le résultat du dévouement de plusieurs générations d'élus, eux-mêmes artisans, et de nos collaborateurs. À 90 ans, la CMA 66 conserve l'ardeur de la jeunesse et une capacité intacte d'adaptation aux défis à venir.



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Mécaniciens :

- ➔ Formation HABILITATION VEHICULE ELECTRIQUE :
- Recyclage : 17-18 Juin ou 08-09 Septembre ou 25-26 Novembre
- Initiale : 24-25 Juin ou 06-07 Septembre ou 23-24 Novembre

### - Esthétique :

- ➔ Relooking : Conseil en image en Esthétique : 03-04 Mai 2021

### - Coiffure :

- ➔ Tendances Couleur et Lumière : 3 Mai 2021 animée par Alexandre Riccobono
- ➔ Les différents carrés et leurs franges : 10 Mai 2021 animée par Helena Magalhaes
- ➔ Les bases du chignon niveau 1 : 17 Mai 2021

### - Bâtiment :

- ➔ FEEBAT : 04-05-06 Mai 2021
- ➔ Mise à jour Habilitation élec B1-B2-BR-BC « 1 jour et demi » : 06 et 07 Mai 2021
- ➔ QUALIPVELEC : 26 au 28 Mai 2021
- ➔ QUALIBOIS AIR : 23 au 25 Juin 2021
- ➔ QUALIPAC pompes à chaleur : 28 Juin au 02 juillet 2021

Pour vous inscrire : 04 68 34 59 34

## Petites Annonces

### APPRENTISSAGE / EMPLOI

➔ JF 23 très bonne présentation, très sérieuse et motivée recherche maître d'apprentissage en COIFFURE pour préparer un CAP.  
Tél : Ludivine Horlaville 06 15 61 26 52

### TAXIS / AMBU / VSL

➔ Ambulance Marine cherche chauffeur. Tél : 06.14.49.02.92

➔ Vds ADS à Canet en Roussillon.  
Tél : 0623953609.

➔ Vds ADS à Perpignan adhérent groupe APT cause retraite et santé.  
Tél : 06 10 32 70 86.

➔ Recherche chauffeur taxi sur secteur Riberal, à mi-temps 24h/semaine. CDD de trois mois renouvelable. Tous les documents obligatoires doivent être à jour. Envoyer CV et lettre de motivation à : [poulain.taxi66@gmail.com](mailto:poulain.taxi66@gmail.com).

➔ Loue ADS à proximité de Perpignan. Tél : 06 86 92 32 71.

## Visite de l'entreprise Derancourt

Lundi 12 avril, le Président de la section Electricité de la CAPEB66, Laurent Plo, s'est rendu sur le site de l'entreprise DERANCOURT à Le Soler.

Cette PME locale fait partie des leaders Français de l'outillage de sécurité isolé.

Elle emploie plus de 60 personnes, et dispose d'un atelier de production dernier cri. Les produits sont du haut de gamme, à destination de grands groupes de fournisseurs d'énergie, mais aussi des électriciens et gaziers.

La production est locale, de haute qualité, dans une entreprise à taille humaine, présente sur les marchés du monde entier.

Les produits sont conçus sur place par le bureau d'étude, qui les dessine et les développe, puis les met en production.

Chaque pièce est normée (ISO) et testée avant livraison.

La visite a été faite avec Nicolas Domenech de Yesss Electricité et l'équipe dirigeante de l'entreprise, qui a pris le temps d'expliquer chaque étape de l'assemblage et de la fabrication.

Une collaboration est envisagée entre la CAPEB66, YESSS, et DERANCOURT pour proposer une mallette d'outils essentiels pour les électriciens.



L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

Tirage : 2000 exemplaires